Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 33 (1987)

Heft: 2

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue de presse





canton d'argovie

Fahrwangen et Meisterschwanden : les femmes font la fête

Pour la 275° fois, deux villages du Seetal argovien, Fahrwangen et Meisterschwanden, confient "les rennes du pouvoir" à leurs femmes. En souvenir d'une bataille dont les contours se perdent dans la mémoire du temps : les femmes des deux villages auraient participé à la 2° bataille de Villmergen le 25 juillet 1712, assurant la victoire des Réformés. Alors depuis, chaque année, la fête culminant le deuxième dimanche de janvier, les femmes tiennent le haut du pavé et font la loi pour rire et pour quatre jours.

Si la coutume, qui donne pour quatre jours, les pleins pouvoirs "carnavalesques" aux femmes des deux villages argoviens, est d'origine obscure, son déroulement n'en reste pas moins bien vivant. En effet, aucune archive, ni dans les villages ni à Lenzbourg, ne mentionne la participation des femmes à la bataille de Villmergen. Mieux, les documents évoquent la fuite de la population de Fahrwangen (réformée), le 23 juin 1712, devant une attaque de soldats catholiques. Mais certaines chroniques racontent que les femmes se seraient opposées aux combattants venus des cantons de Suisse centrale, armées de bâtons, balais, fourches, en poussant des cris si terrifiants qu'elles auraient mis en fuite les soldats catholiques, pour la plus grande satisfaction des régiments bernois. C'était le temps des jeux de pouvoirs entre les cantons et des luttes confessionnelles. Et Villmergen se situait à la jonction des zones d'influence de Berne et de Zurich.

Les gens de Fahrwangen et de Meisterschwanden n'en perpétuent pas moins la coutume, toute au bénéfice de la gent féminine, la modifiant un peu au fil de l'histoire. Elle reçoit même de nouvelles impulsions dans la mouvance des vagues de "libération de la femme". Mais la fête, aujourd'hui tient plus du défoulement de type carnavalesque.

Les associations féminines des deux villages ont tenu leur assemblée pour déterminer le thème des quatre jours, et dans la foulée, ce qu'on va "faire subir aux hommes pendant cette période". Le même soir se déroule une fameuse "chasse à l'homme" -au cours de laquelle les plus séduisants sont "ramassés" dans un filet et relâchés moyennant quelques verres de vin rouge offerts à la compagnie. Un grand cortège féminin, costumé et masqué, vient clore les festivités et mettre un point final à la période de "pouvoir". Car le lundi, jour de fête encore, les rires et les plaisanteries s'estomperont pour faire

place... aux hommes et au cours "normal des choses".



canton de fribourg

Le Lac Noir menacé de disparition

Le Lac Noir, un haut lieu touristique des Préalpes fribourgeoises, aura disparu d'ici un siècle s'il continue de se combler au rythme actuel. Les autorités communales de Planfayon ont en effet indiqué que la profondeur des eaux du lac diminuait constamment, alors que la ceinture de joncs et de roseaux ne cesse de s'épaissir.

Située à mille mètres d'altitude et à une trentaine de kilomètres de Fribourg, la région du Lac Noir attire de nombreux promeneurs et touristes qui trouvent à se loger dans les hôtels et les chalets de vacances construits durant ces dernières années. Cependant, à en croire une récente étude géologique, les plaisanciers du Lac Noir risquent de se voir bientôt privés de leur principale attraction.

L'étude a révélé que le niveau du lac se situe bien au-dessus de ce qu'elle devrait être. La profondeur n'atteint en effet que 6 mètres à son meilleur niveau alors que l'on admettait communément une vingtaine de mètres. Au milieu du lac, on a même enregistré une profondeur d'un mètre. En outre les plantes aquatiques se multiplient sur les rives du lac pour atteindre dans certains endroits une envergure de 50 mètres.

On s'interroge actuellement sur l'ensablement du lac préalpin. A ce que l'on sait aujourd'hui une enquête de police faite il y a 15 ans à la suite d'un accident, révélait une profondeur de 12 mètres. Au même endroit, la profondeur n'atteint que 9 mètres. La commune de Planfayon est convaincue qu'il est nécessaire de faire quelque chose. Le concours d'une université ainsi que celui du Fonds national de la recherche scientifique sont particulièrement souhaités.

La réponse que peuvent actuellement donner les géologues qui s'occupent de l'ensablement du lac est qu'une boue toujours plus abondante se dépose au fond du lac. La question qui se pose est de savoir si la correction d'un ruisseau prévue dans le cadre d'un ouvrage militaire n'a pas eu d'effets néfastes sur l'état de la partie occidentale du lac en précipitant des matières à un endroit où leur écoulement est peu défavorable.

Dans les années 20, un deuxième ruisseau a cessé de s'écouler dans le lac mais directement dans le cours d'eau qui s'en échappe. Il en est résulté une diminution des courants qui agitaient normalement les eaux du Lac Noir. Les alluvions et la boue ne s'évacuent plus normalement. Il ne faut enfin pas

oublier la pollution qui favorise la croissance des algues et roseaux.

On s'interroge à Planfayon sur le montant des frais qu'il faudra désormais consacrer à l'entretien du lac. Comme ailleurs en Suisse, on va curer le fonds du lac et s'attaquer à la prolifération des algues et roseaux, sans toutefois détruire une ceinture de roseaux nécessaire. Pour ce qui concerne les eaux usées, il faudra en prévoir l'évacuation dans a rivière qui débouche du lac. Une installation d'épuration est de toute façon en projet sur les rives du Lac Noir.



La plus ancienne maison de Genève devient un musée

La Maison Tavel (du nom de son premier propriétaire, au XVIe siècle), rue du Puits-Saint-Pierre, à Genève, est la plus ancienne demeure de la ville et l'un des rares édifices civils urbains du Moyen Age en Suisse. Acquise par la Ville de Genève en 1963, classée monument historique, elle a été restaurée pour devenir un musée consacré à l'histoire urbaine et à la vie quotidienne à Genève du XIVe au XIXe siècle.

Après cinq ans de soins intensifs, la Maison Tavel a retrouvé un éclat perdu, rehaussé par la présence de collections d'objets venus du musée d'Art et d'Histoire pour illustrer le passé genevois dans ses divers aspects : mobilier, argenterie, étains, costumes, maquette, plans et vues, monnaies, poids et mesures, éléments d'architecture.

Une maquette de la ville de Genève constitue à elle seule une pièce de grande valeur, ouvrage minutieux de l'architecte genevois Auguste Magnin (1842-1903), de 1880 à 1896, terminée juste à temps pour l'Exposition nationale de Genève. En 80 éléments, ce plan-relief de 1850 est éclairé en suivant une animation parlée. C'est un chef-d'œuvre de précision.

La Maison Tavel remonte en fait au XIe siècle. Une tour romane, enfoncée dans le sol, en témoigne. On peut la voir à travers une verrière sur le sol du jardin. Ceux qui n'ont pas l'occasion de visiter ces lieux vénérables peuvent se consoler par la télévision, qui a tourné pendant la restauration un film d'environ une heure, une première en Suisse romande, permettant de suivre le travail délicat des spécialistes, architectes, restaurateurs et archéologues, entre autres.

La Maison Tavel est unique en Suisse par sa façade sur rue ornée de très belles sculptures gothiques à sujets profanes. Avant sa restauration, elle a fait l'objet d'une analyse archéologique. Tous les travaux entrepris ont été rendus possibles par un crédit d'une quinzaine de millions de francs votés en mars 1979 par le Grand conseil genevois.

Une grande foire internationale du livre et de la presse à Genève

Le premier salon international du livre et de la presse aura lieu du 13 au 17 mai prochain à Palexpo. M. Pierre-Marcel Favre, président du comité d'organisation, a présenté à la presse les divers aspects de ce salon et précisé qu'il s'agissait « d'une lacune à combler en Suisse, un pays qui a une longue tradition dans les arts graphiques et où le taux de lecture est très élevé. » Ce salon sera également le constat d'une réalité : l'interdépendance croissante entre la presse et l'édition. Une société anonyme a été créée pour l'occasion. Elle réunit 270 actionnaires (éditeurs, imprimeurs, libraires, groupes de presse) et elle dispose d'un capital de 400 000 francs.

Ce premier salon s'étendra sur près de 6000 mètres carrés, sur lesquels se répartiront près de 300 exposants. Il sera divisé en trois sections : livres, presse et arts graphiques. L'édition suisse sera fort bien représentée, même si pour l'instant les éditeurs suisses allemands font preuve d'une certaine réticence à venir en Suisse romande. Mais les organisateurs ne désespèrent pas de convaincre les éditeurs d'Outre-Sarine, grâce à une importante campagne publicitaire.

En ce qui concerne l'édition internationale, les organisateurs ont déjà reçu des inscriptions en provenance d'une vingtaine de pays, au nombre desquels la France, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, la Chine, l'URSS et la Corée. Les éditeurs qui exposeront à Genève présenteront l'ensemble de leurs fonds et non seulement les dernières nouveautés.

Enfin, le salon sera animé de nombreuses expositions, dont la fameuse « World press photo » et des photos selectionnées par le Musée de l'Elysée à Lausanne sur le thème « une histoire du monde par des photos ». Deux grands prix seront distribués à ce salon : le Grand Prix Jean-Jacques Rousseau, doté de 50 000 francs et qui récompensera un essai « Particulièrement remarquable » et un Grand Prix de la Bande dessinée.



canton de neuchâtel

Feuille d'Avis de Neuchâtel : Entrée en fonction du nouveau rédacteur en chef

M. Jean-Luc Vautravers a pris depuis le 1er janvier la tête de la rédaction de la Feuille d'Avis de Neuchâtel, succédant à M. Jean Hostettler. Nommé rédacteur en chef en mai 1985 déjà, M. Vautravers a profité d'une période d'intégration de plus d'un an pour suivre une formation continue puis pour repenser la formule rédactionnelle du quotidien qui tire à 37 000 exemplaires.

L'entrée en fonction du nouveau rédacteur en chef de la Feuille d'Avis de Neuchâtel s'accompagnera de divers changements tant au niveau du contenu que de la forme. M. Vautravers entend d'ici quelques mois achever le "toilettage" de la FAN entrepris depuis novembre. Après le renouvellement des dernières pages du journal, caractérisé notamment par une nouvelle présentation et de

nouvelles signatures, la première page du journal a paru modifiée depuis le samedi 3 janvier

Les modifications de présentation mises à part, M. Vautravers entend introduire une information plus rigoureuse dans une option résolument libérale. A cet effet, la charte rédactionnelle a d'ores et déjà été modifiée, a-t-il déclaré à l'ATS.

Avant d'entrer à la FAN, M. Jean-Luc Vautravers, qui est âgé de 37 ans et Neuchâtelois d'origine, a été pendant 10 ans rédacteur en chef du "Démocrate", à Delémont. Son prédécesseur Jean Hostettler qui a dirigé la rédaction pendant 24 ans et a aujourd'hui 61 ans, occupera désormais un poste à la direction de l'entreprise qui édite le journal.



canton de schwyz

La curieuse légende de l'origine suédoise des Schwyzois

Une légende tenace veut que les Schwyzois descendent des Suédois. Les historiens le contestent. Mais c'est en tout cas « une histoire hautement intéressante », dit Josef Wiget, archiviste cantonal, « même si la légende est maintenant bien oubliée ». Il n'en était pas de même au 16° siècle : on croyait fermement à cette origine nordique, et il est même fait mention des « ancêtres suédois » dans un décret d'une Landsgemeinde.

Selon une des versions de la célèbre épopée de Meinrad Lienert, il y eut en Suède, voici bien longtemps, une terrible disette. Une partie de la population, environ cinq mille personnes, dût émigrer. Sous la conduite des deux frères, Swyt et Schej, cette horde de pillards et d'incendiaires traversa l'Allemagne. Elle fit halte au pied des Mythen et décida de s'y établir « pour l'éternité ». Lorsqu'il fallut donner un nom à la vallée, une bataille s'engagea entre les deux frères. Le nom du vainqueur Swyt, devint alors celui de ce coin de pays.

Longtemps cette légende a inspiré la conscience des Schwyzois et elle a été mentionnée dans plusieurs écrits, notamment dans un ouvrage moral destiné à combattre la réforme et publié vers 1520. A la Landsgemeinde de 1531, on évoqua la mémoire de « nos ancêtres les Suédois ».

Selon les historiens, toutefois, tout n'est que fable. Le Bâlois Guy Marchal, qui a longuement étudié la question, assure qu'à aucun moment des troupes suédoises n'ont atteint les rives du lac des Quatre-Cantons.

Marchal pense toutefois avoir reconstitué l'origine de la légende, qui tient à la combinaison de deux faits : le crucifix figurant sur l'emblème cantonal (actuellement une simple croix), et le concile de Bâle (1431 - 1449) qui a contribué à propager ce mythe.

La reproduction de l'instrument de supplice du Christ, le crucifix, sur les armoiries d'un Etat, est en effet unique. Et cette reproduction a fait une forte impression sur la population. On ignore toutefois l'origine de cette tradition, que d'aucuns faisaient remonter à une bénédiction papale.

Au concile de Bâle, l'envoyé de Suède, Nicolaus Ragvaldi, devait revendiquer pour son roi « la première place parmi les rois chrétiens » car, fit-il valoir, les rois goths ont été les premiers à se convertir, et le royaume de Suède « est par conséquent le plus vieux, le plus puissant et le plus noble ». Ce discours eut un fort retentissement et donna naissance à une véritable « euphorie des goths » qui, par le biais du tourisme conciliaire, trouva le chemin de Schwyz et d'Einsiedeln.

On s'avisa alors de la ressemblance des noms : sueci et suici (Suède et Schwyz), et comme les Schwyzois étaient persuadés d'être un peuple élu, ayant bien mérité de la lutte contre les païens, ils furent aussitôt tentés de voir leur origine dans cet autre peuple élu, les Suédois.

Par la suite, la légende s'est maintenue dans les temps troublés de la réformation de la lutte entre citadins et paysans. La foi dans ces ancêtres dévoués à Dieu permit aux Schwyzois de rester unis, et longtemps elle fut un élément de leur conscience collective.



canton du tessin

Ascona : le legs d'une célèbre danseuse

Un prestigieux château du Haut Moyen-Age, le château San Materno d'Ascona a été proposé à la municipalité de cette ville pour le prix dérisoire de 400 000 francs, selon les dernières volontés de feu sa propriétaire, la danseuse et mime d'origine allemande Charlotte Bara morte le 7 décembre dernier à l'âge de 85 ans. Les dispositions testamentaires de Charlotte Bara ont été remises à la Municipalité d'Ascona qui ne les a pas encore examinées et se refuse pour l'heure, à toute déclaration.

Acheté par le père de Charlotte Bara à la fin de la première guerre mondiale, le château San Materno d'Ascona est entouré d'un parc de quelque 2600 m². Habité jusqu'au moment de sa mort par la danseuse et mime, née à Bruxelles de parents allemands en 1901 et arrivée à Ascona en 1919, le château datant du Haut Moyen-Age est cédé par sa défunte propriétaire, à la commune d'Ascona pour la somme de 400 000 F.

Le nom de Charlotte Bara est notamment lié à l'histoire du célèbre Monte Verità, la colline qui surplombe Ascona et qui abritait, au début du siècle une colonie d'artistes edonistes et naturalistes. Trois ans avant sa mort Charlotte Bara avait soumis à la commune d'Ascona une offre d'achat de son château au prix d'un million de francs somme que la municipalité avait jugé excessive.

La nouvelle "offre" doit désormais être examinée par le Conseil communal qui sera appelé à se prononcer sur le crédit destiné à l'achat du château. Pour l'heure la municipalité n'a pas encore examiné les dispositions testamentaires de l'artiste défunte et se refuse à prendre proposition.

En 1927 Charlotte Bara et son mari avaient fondé à Ascona une école de danse, chant et comédie. Un an plus tard un théâtre - considéré comme le 1er théâtre de chambre moderne de Suisse - était construit dans le parc du château. Jusqu'au début des années 70, il a accueilli des concerts spectacles de cabaret, conférences et autres ballets avant d'être loué aux Témoins de Jéhovah.

canton du valais

L'étonnante activité d'une Hollandaise en Valais

Durant vingt-cinq ans soit de 1962 à aujourd'hui une ressortissante hollandaise, Mme Ann Wolff-Parser, s'est livrée dans la station valaisanne de Verbier, dans la discrétion la plus totale, à une activité humanitaire hors du commun. Elle a réussi en effet à offrir gratuitement des vacances d'une ou deux semaines, à quelque dix mille personnes dans le besoin, en ouvrant largement ses six appartements à d'anciens détenus, anciens prisonniers politiques, handicapés ou à des marginaux dans le besoin. La station de Verbier vient de souligner le geste de Mme Wolff, laquelle avait été précédemment, sans bruit, nommée membre d'honneur de l'Association internationale des anciens prisonniers politiques et sacrée "chevalier de l'Ordre Orange et Nassau" par la reine Juliana.

Ann Wolff a raconté comment elle avait connu tout enfant dans les rues d'Amsterdam où elle naquit, la misère et la faim. Elle décida à l'âge de 15 ans de passer sa vie au service d'autrui. Héritière soudain d'une importante fortune, elle allait se mettre à disposition jour et nuit des déshérités de la vie. Durant ses vingt-cinq ans, couchant elle même sur un simple divan de salon, elle offrit toutes les chambres de ses appartements principalement à d'anciennes victimes des camps nazis puis à des détenus à des sourdmuets handicapés et pauvres, ceux qui avaient besoin de vacances et qui ne pouvaient pas s'en offrir.

Cette étonnante "fée des neiges" s'occupe du transport de ses pensionnaires, cherche leurs bagages, fait les courses, la cuisine, tricote, anime des soirées récréatives et dévale encore, à 72 ans, les pistes de Verbier avec une joie débordante. Elle accueillit ses dix mille protégés au rythme de quarante personnes à la fois au temps de son activité la plus fébrile et poursuit aujourd'hui cette sorte de "charité à la carte" en répétant qu'elle est faite "pour donner et non pas pour recevoir."



canton de vaud

Une marchande de fleurs vaudoise lègue sa propriété à la protection de la nature

Une Vaudoise qui vendait des fleurs séchées au marché de Lausanne a légué à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) qui a son siège à Gland (VD), une propriété d'une valeur d'environ 850.000 francs située à Belmont-sur-Lausanne, un petit village aujourd'hui en pleine expansion. « C'est une surprise », a déclaré la direction de l'UICN, lorsqu'elle a appris qu'elle était « seule héritière » de Mme Juliette Nicollier, décédée en 1985 à 71 ans.

Mme Nicollier a fait don de sa maison vieille de deux siècles et d'une réserve naturelle de 15 000 m² à la plus grande institution mondiale de protection de la faune et de la flore. Fondée en 1948, l'UICN compte actuellement 520 membres (Etats, organismes de droit public ou de droit privé) et 3000 savants siégeant dans ses commissions. Elle collabore avec les Nations Unies et avec les gouvernements pour mettre en œuvre une « stratégie mondiale de la conservation de la nature ».

Dominant le Léman, la maison de Mme Nicollier fut d'abord une forge et une fromagerie puis une école, avant d'être rachetée par son père il y a une cinquantaine d'années. Amoureuse de la nature, Mme Nicollier cultivait des fleurs qu'elle portait en ville chaque mercredi et samedi ; avec le temps, elle était devenue une figure du marché de Lausanne, rue de Bourg.

Elle était aussi artiste et les nombreuses toiles qu'elle a laissées représentent des paysages locaux, jardins et maisons pittoresques. Il y a quelques années, elle avait échangé des terres agricoles qui lui appartenaient près du village contre une propriété plus sauvage et non cultivée.

Aujourd'hui, cette « réserve » est un terrain pentu où se mèlent les arbres fruitiers, la prairie et la forêt et qui contraste fortement avec les pelouses des villas et immeubles locatifs récents. Conservée selon les principes de M. Jean Racine, locataire et ami de Mme Nicollier depuis quarante ans, la réserve abrite d'innombrables formes animales et végétales, dit l'UICN. Les fruits tombent au sol et sont mangés par les bêtes ; les fleurs sont à la disposition des oiseaux et des abeilles. Les prairies ne sont fauchées qu'une fois l'an, après que les plantes ont disséminé leurs semences.

Le testament de Mme Nicollier stipule que la réserve doit « rester intacte ». L'UICN s'est tournée pour cela vers la section vaudoise de la Ligue suisse pour la protection de la nature.



canton de zurich

Le Grütli introduit le système de bonus dans l'assurance-maladie

La société d'assurance Grütli a décidé d'innover en matière d'assurance-maladie. Un système de bonus permet de récompenser par des baisses de primes, les assurés qui n'ont pas recours aux prestations de l'assurance. Hans Tempelmann, président du conseil d'administration du Grütli a indiqué, à Zurich, que ce nouveau système, qui doit encore recevoir l'aval de l'Office fédéral des assurances sociales, incitera le preneur d'assurance à avoir un comportement raisonnable.

L'avantage de ce système, selon les responsables du Grütli, est de laisser à l'assuré la possibilité de décider quels seront les frais qu'il prendra lui-même à sa charge et lesquels seront remboursés par l'assurance. Pendant une année, l'assuré qui aura contracté une assurance bonus sera soumis à une période d'observation. Si pendant ce laps de temps il ne doit suivre aucun traitement remboursé par l'assurance, il verra ses primes diminuer de 15 % l'année suivante, puis de 10 % chaque année où il ne recourt pas à l'assurance. Après quatre ans, l'assuré atteindra le tarif minimum soit le 55 % des primes de départ.

Le système mis sur pied par le Grütli est semblable à celui adopté par les assurances en matière de primes RC pour les véhicules à la différence que les systèmes du malus (supprimé en cas de recours répétés à l'assurance) est expressément exclu. Même en cas de remboursements durables de prestations, l'assuré ne devra pas s'acquiter d'une franchise supérieure.

Les responsables de l'assurance voient dans ce système une mesure susceptible de limiter les coûts dans le domaine de la santé.

(Suite de la page 17)

logements insalubres. C'est pourquoi on a intégré au programme d'aide l'assainissement des habitations. Des locaux humides et sentant le renfermé ont été transformés en pièces claires et accueillantes, grâce à la pose de fenètres plus grandes, d'un plancher de bois et grâce à un nouveau crépi. Ça et là, on a ajouté à la vieille masure insalubre une nouvelle chambre pour les enfants; on a même subventionné de nouvelles constructions.

Elsi Aellig se souvient : "A cette époque, j'ai appris à m'imposer comme femme dans un monde dirigé par les hommes. Ma vie durant, j'en serai reconnaissante à la Croix-Rouge."

A titre de post-formation, Elsi Aellig a suivi entre 1961 et 1964 les cours du soir de l'Ecole d'assistants sociaux, où elle a obtenu son diplôme.

Recherches dans l'intérêt des familles

Le terme froid de recherches (Services de recherches et de réunification des familles) cache un nombre impressionnant de destinées humaines dont s'occupe Elsi Aellig, du Service santé et affaires sociales de la CRS.

Les dossiers sont épais, de même que les classeurs dans lesquels sont rangés tous les cas. Les collaboratrices de ce service procèdent comme des criminalistes. Le bureau de recherches commence à fonctionner lorsqu'un frère hongrois désire retrouver sa sœur partie autrefois pour la Suisse, le frère ou la sœur, le père, le fils, la mère, la fille, etc. Selon le cas, on se renseigne auprès de l'Office fédéral de la police ou des offices de contrôle des habitants des communes, pour savoir s'ils possèdent des renseignements sur les disparus. Lorsqu'on réussit à repérer une personne recherchée, il s'agit avant tout d'entrer en contact avec elle. Car la CRS ne transmet aucune adresse sans l'accord de la personne concernée.

Une famille réunie, c'est plus qu'une récompense. Tout le service s'en réjouit, Elsi Aellig en tête.

La pauvreté se cache derrière la prospérité. Elle laisse aussi dans l'ombre ceux qui on fait vocation de la soulager. Elsi Aellig fait partie de ces personnes dont on parle peu.

ACTIO